



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Conseillers présents : Mmes CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise ; Mrs BOYOD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, Gilles TOURTET

Absents représentés : BERTRAND Marie-Christine (pouvoir à Patricia CARRARA), SOREIL Jean-Claude (pouvoir à Françoise PINET)

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Sébastien SIMION est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

BUDGET COMMUNE

Madame le maire précise tout d'abord que suite à la numérotation des rues il est nécessaire de procéder à la géolocalisation des maisons d'habitation et à la numérisation. Cette opération très technique nécessite de faire appel à un bureau d'études pour recenser les habitations, récupérer les données les importer dans le SIG (Système d'Informations Géographiques). Elle propose avec Alain FROGET de retenir le bureau SIGNA CONCEPT qui assure cette prestation pour plusieurs communes du Buëch et qui semble très compétent en la matière.

Le coût de la prestation s'élève à 6 258 € HT. Une demande de subvention au Département peut être sollicitée à hauteur de 70 % soit 4 380 €.

Accord à l'unanimité.

Concernant la décision modificative Madame le Maire propose d'inscrire des crédits supplémentaires suivants :

Section investissement

Dépenses

- Géolocalisation des maisons d'habitation et numérisation + 7 600 €
- Réhabilitation du terrain de tennis + 3 000 € (étude des sols)
- Equipement de l'école + 600 €
- Equipement de la mairie + 400 €
- Aménagement quartier du parc + 773 307.47 €
- Intégration des études suivies de travaux + 52 400 €

(Ces études concernent l'accessibilité des locaux, l'extension de l'école et les frais d'insertion du PLU, elles sont équilibrées en dépenses et recettes d'investissement - récupération du FCTVA l'année prochaine).

Accord à l'unanimité.

Recettes

Inscription des subventions acquises après le vote du budget.

- Aménagement du quartier du Parc : subvention région + 300 000 €, subvention Etat + 379 615.47 €, subvention département + 95 755 €
- Pôle de santé - pompe à chaleur : subvention département + 7 987 €

- Extension école - stores + 1 550 €
- Intégration des études + 52 400 €

Accord à l'unanimité.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

Section investissement

Dépenses

- Réseau pluvial :
 - ✓ Travaux sur le Barry (reconstruction du pont qui permet d'accéder au terrain de tennis) + 40 000 €
- Schéma d'assainissement :
 - ✓ Travaux sur le réseau, installation d'un nouveau regard route de Valence + 3 300 €
 - ✓ Intégration des études + 25 600 € (réalisation schéma d'assainissement)
 - ✓ Amortissement des subventions + 39 479 €
 - ✓ Extension du réseau d'eau vers Grange Neuve - 83 710 € (les travaux ne se réaliseront pas)

Recettes

- Elimination des eaux claires : subvention Etat 93 450 €, subvention département 26 700 €
- Intégration des études + 25 600 €
- Amortissement des subventions + 71 €

Accord à l'unanimité.

Section fonctionnement

Dépenses

- Subvention exceptionnelle ASA + 2 000 €
- Réseaux + 37 408 €
- Dotation aux amortissements + 71 €

Recettes

- Quote-part des subventions + 39 479 €

Accord à l'unanimité.

PERSONNEL

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES - SERVICE INTERIM DES COLLECTIVITES

Le Centre de Gestion a la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement. La commune avait passé une convention avec le service intérim des collectivités du centre de gestion et avait fait appel à ce service lors de la mutation d'un agent en 2015. Madame le Maire propose de renouveler cette convention qui est arrivée à échéance.

Accord à l'unanimité.

CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Saisine du comité technique qui a émis un avis favorable sur la mise en place de cette prime exceptionnelle d'un montant de 250 €.

Accord à l'unanimité.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE

Cet agent effectue depuis plusieurs mois quatre heures complémentaires hebdomadaires à la cantine scolaire. Madame le Maire propose de régulariser la situation de l'agent en intégrant ces quatre heures dans son contrat de travail.

La commune doit saisir le comité technique avant de délibérer sur cette nouvelle création de poste et doit déclarer le poste sur le site internet.

ACTIONS JEUNESSE

CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE « LIQUIDATION TOTALE »

Reconduction de l'animation des ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires. Compte-tenu du nombre important de demandes deux groupes seront constitués.

Accord à l'unanimité.

CONVENTION ARTS PLASTIQUES

Intervention de Madame KOULISCHER en tant que plasticienne dans le cadre des activités périscolaires.

Accord à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR SUR LES ACTIVITES DU COLLEGE DE VEYNES

Mise à disposition d'un animateur pour l'Atelier « théâtre d'impro » et activités et sorties dans le cadre des animations des internes du collège.

Accord à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE LA FAURIE

La commune de La Faurie met à disposition un adjoint technique pour exercer les fonctions d'animatrice du temps périscolaire du matin. La commune d'Aspres remboursera à la mairie de La Faurie le montant de la rémunération et les charges sociales afférents à cet agent.

Accord à l'unanimité.

Madame le maire propose que Benjamin PEYRET, responsable du service Actions Jeunesse, vienne présenter le fonctionnement du service lors du prochain conseil municipal.

Brice EVRARD souligne que le service animation propose des activités très intéressantes et de ce fait il y a beaucoup d'inscriptions des enfants hors territoire du Haut Buëch.

Yannick LOMBARD indique que le minibus devrait être livré début novembre.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE, LIEU-DIT « LES EYGAUX »

DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE INSTITUTE PAR L'ARTICLE L.331-22 DU CODE FORESTIER

Courrier de Maître VIEU qui fait part à la commune de la vente de la parcelle cadastrée Section H n°330 sise les Eygaux. Cette parcelle boisée d'une superficie de 4 886 m² est contiguë de part et d'autre à deux parcelles communales. Sa vente relève donc des prérogatives fixées par la section 6 du code forestier. (droit de préférence de la commune institue par l'article l.331-22 du code forestier)

Le prix de vente est fixé à 364 €. Madame le Maire propose d'acquérir cette parcelle.

Accord à l'unanimité.

DICI TV – CONTRAT POUR LA REALISATION D'UNE EMISSION « Les Trésors D'ICI »

DICI TV propose une émission d'une durée de 52 minutes permettant de présenter le territoire de façon développée et spontanée en allant à la rencontre des prestataires d'activités, des hébergeurs et de celles et ceux qui en constituent les forces vives.

Compte-tenu du contexte actuel cette proposition sera revue en 2021.

OPPOSITION DES TRANSFERTS AUTOMATIQUES DES POUVOIRS DE POLICE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR CERTAINES COMPETENCES

Ce transfert concerne les compétences suivantes : assainissement non collectif, collecte des déchets, terrains de passage des gens du voyage, circulation et stationnement sur le domaine intercommunal.

L'article 11 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 modifie le dispositif de transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire au Président de l'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Le Maire dispose d'un délai de six mois suivant l'élection du Président.

Madame le Maire propose de prendre un arrêté d'opposition de transfert de pouvoirs de police spéciale du Maire.

Accord à l'unanimité.

DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Cette désignation doit être actée dans le procès-verbal.

Commission Environnement, Déchets, GEMAPI : Françoise PINET et Alain BOYOUND.

Commission Finances : Françoise PINET, Claudine RODRIGUEZ et Alain BOYOUND.

Commission Développement Economique : Alain BOYOUND et Sébastien SIMION.

Convention Tourisme : Brice EVRARD.

Commission Cohésion Sociale : Marie-Christine BERTRAND.

NOUVELLES REGLES APPLICABLES AU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

Cette mesure vise à permettre au plus grand nombre d'élus possible de bénéficier d'une formation de qualité et adaptée à leurs besoins. Des renseignements seront pris auprès de l'association des maires du 05 pour la mise en place d'un plan de formation.

AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC

L'appel d'offres concernant la démolition du gîte Saint Géraud va être passé prochainement. La réalisation de ces travaux est prévue fin janvier 2021.

Un diagnostic amiante et plomb doit être effectué avant la démolition du bâtiment. Devis à signer avec le bureau d'études.

TORRENT DU BARRY

Gilles TOURTET fait le compte rendu de la visite du torrent du Barry effectuée en présence d'un technicien de la Direction Départementale des Territoires :

- évaluation des risques éventuels par rapport aux dégradations constatées à certains endroits du mur de soutènement le long du rif, jusqu'à la Maison Pour Tous. Aucun problème majeur n'a été relevé.
- constat du problème d'écoulement de la canalisation d'eaux usées qui passe sous le pont vers la gare. Une rencontre avec un technicien du SMIGIBA est prévue.

Brice EVRARD contactera le service des ouvrages d'arts de la SNCF pour récupérer les plans.

NUMEROTATION DES RUES

Nécessité de nommer les hameaux, à discuter lors de la réunion hebdomadaire.

LES GLACIERES

L'agent immobilier en charge de la vente de la propriété de Monsieur Pentagno s'est rendu en mairie pour obtenir des renseignements sur cette parcelle. Le règlement du PLU prévoit deux emplacements réservés (création d'un accès aux lacs des Glacières et à la digue et aménagement d'un espace public à l'ancien site des Glacières). De plus la construction réalisée est illicite, le certificat de conformité ne pourra pas être délivré pour la vente.

PROGRAMME ACTEE

La rénovation thermique des bâtiments est un axe prioritaire de l'Etat pour répondre à la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre et à la réduction de la facture énergétique. Cette ambition s'est notamment traduite par la publication d'un décret qui impose une baisse de 40 % de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'une certaine surface d'ici 2030 et par la suite de façon croissante, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050 par rapport à 2010. Les premières actions obligatoires imposées par ce décret concernent la mise en place d'un suivi des consommations énergétiques avec comme première échéance septembre 2021.

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) permet notamment d'obtenir des financements pouvant aller jusqu'à 50 %. Ce programme impose de candidater sous la forme de groupement d'acteurs publics qui coopéreront autour d'un coordinateur.

Le département envisage de candidater en tant que coordinateur pour les collectivités de son territoire. Il souhaite recenser les collectivités intéressées, réponse avant le 23 octobre.

Séance levée à 19 heures.